



CONCERTATION CAMPUS PARIS SAINT-GERMAIN

Réunion publique de proximité
Mercredi 20 décembre 2017 – École d'Aigremont – 19h

COMPTE-RENDU

Objet de la réunion publique : Réunion publique consacrée aux engagements du Paris Saint-Germain suite à la concertation préalable organisée du 27 juin au 27 septembre 2017 et aux mesures envisagées au titre de la préservation de l'environnement

Intervenants : Jamal Riffi, Directeur immobilier du Paris Saint-Germain ; Michel Gaillard, garant de la concertation ; Sandrine Hubert, consultante pour le Paris Saint-Germain en charge du volet études ; Marianne Riboullet de l'agence de communication et de concertation Sensee

Animateur : Michel Gaillard, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public

Durée de la réunion : 1h30, de 19h à 20h30

Déroulé de la réunion : Présentation des engagements du Paris Saint-Germain suite à la concertation préalable organisée du 27 juin au 27 septembre 2017, présentation de nouveaux points de vue du projet, présentation des mesures envisagées au titre de la préservation de l'environnement puis échange avec le public

Nombre de participants : 70 personnes

I. Préambule

Michel Gaillard, garant de la concertation, ouvre la réunion, remercie le public d'être présent à ce nouveau rendez-vous post-concertation préalable et donne la parole au Maire d'Aigremont.

Samy Benoudiz, Maire d'Aigremont, remercie l'assemblée. Il explique que cette réunion a été organisée afin de poursuivre les échanges sur le projet de Campus Paris Saint-Germain, au-delà de la concertation préalable. Il salue la volonté du Paris Saint-Germain de partager l'état d'avancement de ses réflexions. Il rappelle que les Aigremontois ont été très impliqués lors de la concertation et que les nombreux échanges ont permis d'améliorer le projet.

Il rappelle son soutien au projet et souligne l'importance de l'investissement du Paris Saint-Germain pour le territoire. Cependant, il indique porter une attention particulière à certains



sujets : le bruit, la circulation, l'insertion paysagère, etc. Il exprime son admiration pour ce projet, et salue l'effort de pédagogie et de transparence du Club.

Michel Gaillard, reprend la parole pour présenter son rôle de garant, et précise que, depuis un nouveau décret paru en avril, une concertation préalable (comme un débat public) doit être poursuivie par une concertation « post » concertation préalable jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Dans ce cadre, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) l'a renommé garant.

Il explique que le Club a souhaité cette soirée pour qu'il y ait un retour aux participants de la concertation, et plus précisément pour présenter les engagements du Paris Saint-Germain suite aux trois mois d'échanges. Il annonce ainsi le déroulé de la réunion, qui se découpe en quatre temps :

- Que s'est-il passé depuis la fin de la concertation préalable ?
- L'insertion paysagère du Campus : de nouveaux points de vue
- La préservation de l'environnement : les mesures envisagées
- Échanges avec le public

Il indique avoir rédigé un bilan de la concertation, approuvé par la Commission Nationale du Débat Public, et informe les participants que celui-ci est consultable sur le site Internet campus.psg.fr, ainsi que sur le site de la Mairie d'Aigremont. Il rappelle que la concertation s'est bien déroulée et que les participants ont apporté des éléments constructifs au débat notamment lors des ateliers.

Enfin, il informe que l'enquête publique débutera une fois le permis de construire déposé et donne la parole aux équipes du Campus Paris Saint-Germain pour la présentation des 7 engagements du Club.

II. Que s'est-il passé depuis la fin de la concertation préalable ?

Marianne Riboullet, Directrice de clientèle chez Sennse, rappelle avoir accompagné la communication et la concertation sur le projet, et avoir fait émerger des contributions lors des ateliers. Elle présente Jamal Riffi, Directeur immobilier du Paris Saint-Germain et Sandrine Hubert en charge du volet études du projet. Elle souligne que Sandrine Hubert était présente à l'ensemble des rendez-vous de la concertation.

Elle indique que le Club souhaite poursuivre le dialogue avec le territoire en toute transparence, jusqu'à l'enquête publique et au-delà. Elle informe d'ores-et-déjà que le Paris Saint-Germain reviendra auprès des habitants du territoire avec plus d'éléments au premier trimestre.

Elle propose de revenir sur la concertation en quelques chiffres : 3 mois d'information et d'échanges, 5 réunions publiques générales et thématiques, 480 participants, 84 questions posées, 2 permanences d'information, 5 lieux de concertation, 3 ateliers thématiques avec 94 participants et 418 posts-it récoltés, analysés et référencés.

Elle informe les participants que, suite à un décret passé en avril, la loi exige la rédaction d'une note d'engagement par le porteur de projet. Cette note est particulièrement importante



puisqu'elle guidera la suite du développement du projet. Elle donne ensuite la parole à Sandrine Hubert pour la présentation des engagements du Club.

Engagement n°1 :

Sandrine Hubert, indique que le premier engagement du Paris Saint-Germain est de maintenir le dialogue avec le territoire. Cela implique des relations directes avec les élus mais aussi avec les habitants. Pour cela, le magazine *Campus Le Mag* va perdurer pour informer régulièrement les habitants des communes environnantes. Le Club s'est fixé comme objectif de créer, début 2018, un comité de liaison composé de riverains, pour échanger à la fois sur la suite du développement du projet mais également durant la phase chantier.

Engagement n°2 :

L'engagement n°2 porte sur les aménagements routiers, un sujet qui s'est révélé de première importance lors de la concertation. Elle souligne que beaucoup de demandes exprimées lors des ateliers vont être mises en œuvre. Elle cite l'exemple de la réalisation d'une piste cyclable le long de la RD30, par le Conseil départemental.

Elle explique que des aménagements vont être réalisés sur la RD30 pour améliorer les circulations, notamment avec la création d'un giratoire qui permettra une insertion plus fluide et sécurisée. Grâce aux contributions faites lors des ateliers, un autre giratoire sera réalisé juste avant le hameau de la Bidonnière, sur la nouvelle voie envisagée en remplacement de la rue de la Bidonnière. Celui-ci permettra aux personnes qui se rendent sur le campus de faire demi-tour avant le hameau. Ces aménagements, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental, seront engagés selon le même calendrier que le projet de Campus.

Engagement n°3 :

L'engagement n°3 concerne le développement des mobilités alternatives à la voiture, notamment avec la création de pistes cyclables, le renforcement des transports en commun et l'accès au stade via des navettes affectées par le Paris Saint-Germain les soirs de matchs.

Engagement n°4 :

L'engagement n°4 est centré sur la préservation du cadre de vie des riverains. Sandrine Hubert explique que l'ensemble des voiries ont été dimensionnées pour éviter toutes perturbations sur les voies routières, notamment lors d'évènements exceptionnels. Les soirs de matchs des « hommes trafics » seront chargés d'assurer la gestion des véhicules.

Elle informe que les bureaux d'études travaillent actuellement pour renforcer la sécurité du Campus et de ses abords, plus précisément sur l'orientation des fans afin d'éviter le stationnement sauvage sur les abords du site. Le Paris Saint-Germain réfléchit à des dispositifs suffisamment dissuasifs, pour éviter toute gêne du voisinage.

Elle indique que concernant l'éclairage, il n'y aura pas d'entraînement des professionnels la nuit. Ils seront très exceptionnels et jamais après 20h.

Marianne Riboullet précise que la réunion ne permet pas rentrer dans le détail de tous les engagements du Paris Saint-Germain, et invite les participants à se rendre sur le site Internet campus.psg.fr pour consulter la note d'engagement complète.



Jamal Riffi, ajoute qu'il s'agit d'engagements écrits mais qu'il y a aussi des engagements non écrits que le Club s'engage à tenir. Il donne l'exemple de la création d'une piste cyclable. Les équipes du Campus Paris Saint-Germain travaillent actuellement avec les acteurs du territoire pour connecter intelligemment cette piste aux tissus viaires existants. Ces engagements ne sont pas écrits car ils sont en cours de développement et doivent être réalisés en partenariat avec les collectivités.

Il indique que les équipes du projet travaillent également sur la question des transports en commun, mais explique que ce travail se mène en coordination avec Île-de-France Mobilités et la Communauté Urbaine. Il espère que d'ici 6 mois à 1 an, le Paris Saint-Germain pourra apporter plus de réponse à ce sujet.

Sandrine Hubert complète les propos de Jamal Riffi en indiquant qu'il s'agit des engagements du Paris Saint-Germain, et non pas ceux des collectivités. Cependant le Club s'engage à travailler avec celles-ci pour faire avancer les choses.

Engagement n°5 :

L'engagement n°5 concerne l'intégration paysagère et environnementale du Campus. Sandrine Hubert, annonce que cet engagement fera l'objet de la seconde partie de réunion.

Engagement n°6 :

L'engagement n°6 porte sur les retombées positives du projet pour le territoire et ses habitants. Le Paris Saint-Germain s'engage notamment à favoriser l'emploi local en phase chantier et en phase exploitation.

Jamal Riffi, informe avoir rencontré la nouvelle députée de la 12^{ème} circonscription des Yvelines, Florence Granjus, sur les questions d'emploi, et indique qu'ils ont échangé sur un certain nombre d'éléments qui seront vraisemblablement mis en œuvre à partir de juin ou juillet 2018.

Engagement n°7 :

Le septième et dernier engagement est relatif au maintien des racines yvelinoises du Club. Sandrine Hubert indique que le Centre Ooredoo accueillera les équipes féminines une fois les équipes masculines transférées à Poissy. L'idée est de développer une synergie forte entre les deux centres en mutualisant les équipements. Elle souligne que les équipes féminines pourront également s'entraîner au stade du Campus.

III. L'insertion paysagère du campus : de nouveaux points de vue

Jamal Riffi ouvre cette seconde partie en expliquant que le Paris Saint-Germain a souhaité revenir sur l'insertion paysagère et les points de vue puisqu'il s'agit d'un sujet évoqué à plusieurs reprises par les participants dans le cadre de la concertation préalable.

Il indique que les modélisations sont encore en cours d'élaboration. Cependant, le Paris Saint-Germain a souhaité donner aux habitants la primeur des nouvelles vues réalisées.



Sandrine Hubert reprend la parole pour présenter les 3 vues existantes à ce jour. Elle explique que les autres vues seront finalisées début 2018 et intégrées au dossier de permis de construire, soumis à l'enquête d'utilité publique.

Les vues concernent les lieux suivants :

- Une vue depuis le hameau de la Bidonnière, et plus précisément du jardin d'un habitant du hameau
- Une vue depuis la rue des vergers (qui pourra être renommée par le Maire lors de sa création) qui viendra en remplacement de la rue de la Bidonnière
- Une vue depuis les pavillons d'Aigremont

Chaque diapositive présente un plan de localisation de la prise de vue, une vue aujourd'hui et une vue projetée avec le projet.

Sandrine Hubert, présente la première vue et indique que le projet s'intègre parfaitement dans le paysage puisque la ligne d'horizon est conservée. Le bâtiment le plus haut est celui qui accueillera les professionnels. Il comporte : un rez-de-chaussée bas, un rez-de-chaussée haut, et deux étages. Elle indique que les autres bâtiments sont moins visibles car ils sont uniquement composés d'un rez-de-chaussée bas et un rez-de-chaussée haut. Un seul autre bâtiment dispose d'un étage.

Elle rappelle la volonté du Club que les bâtiments restent bas pour s'intégrer au mieux dans la topographie et le dénivelé. Elle indique que la trame verte que l'on observe sur l'image est la zone de couture verte, c'est-à-dire une zone de préservation des vergers et espaces verts.

Marianne Riboullet ajoute que lors de la concertation préalable, certains participants avaient exprimé des inquiétudes sur la clôture grillagée. Ils craignaient qu'elle ne ferme les perspectives visuelles, et que cela vienne déprécier l'aspect champêtre des lieux. Ces contributions ont donc été prises en compte dans la réalisation des vues.

Sandrine Hubert rappelle que dans la première version du projet, une pépinière était présente sur cet espace. Suite aux contributions, le Paris Saint-Germain a cherché à rendre cette zone plus aérée. Elle ajoute que cela s'est fait en cohérence avec la demande des services de l'État de reconstruire les milieux herbacés. Le paysagiste s'est donc focalisé en priorité sur la continuité paysagère, l'ouverture, et la sauvegarde de la ligne d'horizon. Sandrine Hubert informe les participants que d'autres perspectives, qui sont actuellement en cours de finalisation, montrent que la Défense sera toujours visible depuis le hameau de la Bidonnière.

Jamal Riffi, indique que le Paris Saint-Germain a souhaité garder un certain recul entre les bâtiments et les habitations. Le Club a souhaité conserver un paysage vallonné et redonner des formes à ce paysage aujourd'hui agricole.

Sandrine Hubert, présente ensuite la seconde vue, depuis le village d'Aigremont. Suite aux demandes faites lors de la concertation préalable, on observe que le merlon s'est rapproché du bâtiment des professionnels de manière à éviter un grand dénivelé face aux pavillons d'Aigremont. Elle indique que la route présente sur la vue est la RD30. Cette dernière garde le même nombre de voies, mais est apaisée, avec une piste cyclable et un certain nombre d'arbres.



Sandrine Hubert rassure les habitants sur les arbres qui seront plantés. En effet, ceux de la forêt de Marly font jusqu'à 25 ou 30 mètres de haut, alors que les arbres présentés sur la perspective feront entre 10 et 12 mètres. Ils seront par ailleurs clairsemés pour préserver le passage de la lumière, comme cela a été demandé lors de la concertation.

Jamal Riffi explique que le paysagiste a appliqué des trouées végétales pour conserver les perspectives. Il attire l'attention sur la clôture, qui ne sera pas rouge et bleu comme l'avait craint certains participants lors de la concertation puisqu'il s'agira d'une clôture végétale. Il souligne que celle-ci devrait se végétaliser rapidement et que l'image présente la clôture d'ici 2 à 3 ans.

Sandrine Hubert présente la dernière vue rue des vergers, qui sera réalisée en remplacement de la rue de la Bidonnière. Elle souligne qu'il s'agira d'une rue apaisée avec deux voies routières, une piste cyclable et un cheminement piéton. Elle indique que la clôture qui a été dessinée est transparente sur la diapositive. Les équipes du Campus travaillent actuellement sur ce sujet : la clôture sera soit végétale soit transparente.

Jamal Riffi ajoute que, sur les terrains bas, le Club souhaite une certaine perméabilité avec les espaces extérieurs. Ainsi, les entraînements des plus jeunes seront visibles depuis la clôture.

Il pointe également les petits plots qui seront positionnés le long des voies pour éviter le stationnement sauvage. Il indique qu'il y aura suffisamment de places de parking pour que les voies restent libres autour du site.

IV. La préservation de l'environnement : les mesures envisagées

Sandrine Hubert prend la parole pour présenter le travail conduit dans le cadre de la préservation de l'environnement, avec d'une part, les réglementations qui s'imposent à tous les projets de cette envergure, et d'autre part, les ambitions que se donne le Paris Saint-Germain pour le nouveau Campus.

Elle explique que les projets comme celui-ci nécessitent la réalisation d'études. Elle indique que quatre thématiques spécifiques seront abordées au cours de la réunion :

- la biodiversité ;
- la trame bleue ;
- l'agriculture ;
- les certifications environnementales souhaitées par le Club.

Elle explique qu'une étude d'impact se réalise en 3 étapes :

- un état des lieux du site d'implantation ;
- la définition des impacts sur l'état des lieux ;
- définition de 3 types de mesures « Éviter-Réduire-Compenser ».

Marianne Riboullet rappelle la volonté du Paris Saint-Germain de maximiser les mesures in-situ, et de prendre un certain nombre d'engagements volontaires en plus des mesures obligatoires.



Sandrine Hubert explique que l'objectif est, dans un premier temps d'éviter l'impact, si cela n'est pas possible de le réduire, et enfin si cela n'est toujours pas possible, de le compenser. Ces mesures sont ensuite soumises aux services de l'État. L'équilibre avant - après projet doit être conservé.

Concernant la biodiversité, un inventaire faune-flore a été réalisé par un bureau d'étude durant 1 an. Sur les cultures de céréales, peu d'espèces ont été observées. C'est au niveau des friches, des vergers, des rûs et des espaces boisés qu'on observe le plus de biodiversité. Cependant, elle reste relativement faible par rapport à d'autres sites en Île-de-France.

Sandrine Hubert indique que les enjeux sont globalement faibles sur les différentes espèces sur le site des terrasses de Pancy. C'est une des raisons qui a mené le Paris Saint-Germain à choisir ce site. Elle informe par ailleurs qu'il y a un enjeu moyen sur les oiseaux au niveau des vergers en friches, puisque ceux-ci constituent des habitats. L'étude a démontré un enjeu fort sur les insectes du fait des hautes herbes et un fort enjeu, également, sur les espèces exotiques. Il s'agit d'espèces non-indigènes qui colonisent les milieux et détruisent les espèces indigènes, le but est donc de les supprimer. Elle souligne que 80% des vergers vont être sauvegardés.

Sandrine Hubert, indique que les services de l'État ont un certain nombre d'exigences en termes de préservation et de compensations des milieux. Parmi ces milieux, les friches des vergers doivent être sauvegardées où compenser, comme par exemple le verger entre l'A13 et l'A14. Le but étant de conserver un maximum de friches pour les espèces qui habitent sur place. Le Paris Saint-Germain étudie la possibilité de racheter des espaces de friches supplémentaires dans le cadre d'une compensation écologique. En effet, tout hectare supprimé doit être compensé sur un autre hectare.

Elle ajoute qu'aucune construction ne sera possible durant 30 ans sur ces zones. Elle indique que lorsqu'il y a un impact fort sur une espèce, le Club doit reconstituer le milieu naturel sur le site du projet. A titre d'exemple, elle indique que des chauves-souris sont présentes dans la forêt de Marly. Le Club va donc créer des abris dans le merlon pour l'hibernage de cette espèce.

Jamal Riffi rappelle que la volonté du Paris Saint-Germain est de produire le maximum de ces mesures in-situ pour redonner de la qualité et de la vie sur les lieux.

Sandrine Hubert indique que sur les 73 hectares, tous les milieux herbacés vont être compensés à 100%, soit environ 7 à 8 hectares, et 14 hectares pour les vergers.

Elle annonce la volonté du Paris Saint-Germain de privilégier les espèces locales, avec 80% d'espèces indigènes plantées. De plus, le Club travaillera avec des pépiniéristes locaux.

Elle rappelle que, lors des ateliers de concertation, les participants se sont prononcés à plusieurs reprises sur les rûs. Le Paris Saint-Germain s'est donc rapproché des services de l'État compétents qui les ont qualifiés de cours d'eau. Cette nouvelle dénomination a des impacts forts sur les aménagements. En effet, nous souhaitons laisser ses cours d'eau, au maximum, à ciel ouvert, ce qui oblige à éloigner les bâtiments, réduire les busages et recréer un véritable lit.



Une zone humide existe au centre du site mais ne pourra pas être gardée en l'état. Le Paris Saint-Germain s'est donc donné l'objectif de la compenser, non pas à 150% comme l'exige la loi, mais à 200%. La nouvelle zone humide se situera à côté de la Maladrerie, dans la réserve foncière du Club.

Concernant l'agriculture, Sandrine Hubert indique que jusqu'à ce que le Club acquière les terrains, 5 exploitants étaient présents sur ce site : deux céréaliers et trois maraichers et arboriculteurs. Une étude a également été réalisée pour déterminer l'impact sur le milieu agricole. Le Paris Saint-Germain sera le premier à remettre cette étude, car cette réglementation est relativement récente. L'objectif est de montrer l'impact du projet sur l'agriculteur directement concerné par le projet, mais aussi sur l'ensemble de la filière agricole.

Jamal Riffi indique que le Paris Saint-Germain travaille avec la Chambre d'Agriculture sur une convention qui permettra de réfléchir aux meilleures compensations sur le long terme.

Sandrine Hubert explique qu'il y a des compensations individuelles, pour le dédommagement des agriculteurs directement concernés par le projet, mais également des compensations collectives qui seront définies grâce aux études. Elle cite quelques exemples : mise en place de circuits-courts, utilisation de granulés pour le chauffage et de matériaux biosourcés pour la construction. De plus, le Club, au regard de son impact sur la filière agricole, pourra soutenir certains projets spécifiques de cette filière, en accord avec la Chambre d'Agriculture.

Jamal Riffi déclare que le Paris Saint-Germain a déjà financé de nouvelles serres sur Feucherolles pour Monsieur Douie, le maraîcher présent sur le site de Poncy.

Il indique que l'ambition du Paris Saint-Germain est de viser l'excellence et que cette logique s'impose également pour le Campus. Le Club souhaite donc obtenir des labels pour certifier le futur centre d'entraînement :

- BREEAM, pour la réalisation et l'exploitation des bâtiments et de l'extérieur ;
- Biodiversity, pour la conception écologique et favorable à l'accueil du vivant ;
- Well, pour le bien être des utilisateurs ;
- Ecojardin, pour l'exploitation.

Ces labels regroupent des certifications pour les bâtiments, les personnes et la nature.

Sandrine Hubert donne enfin les prochaines étapes du projet. En 2018 sont attendus : le dépôt du permis de construire (18 janvier), le diagnostic d'archéologie préventive (lancé en février), et enfin une fois les deux permis déposés (pour le centre et pour le stade) l'enquête publique (en avril ou en mai). L'objectif est d'obtenir les autorisations nécessaires pour débiter le chantier à l'automne.

Jamal Riffi rappelle que de nouvelles réunions seront organisées dès le premier trimestre 2018 pour présenter les nouvelles images du projet. Il indique que le public sera tenu informé régulièrement.

Marianne Riboullet rappelle que le projet avance et que le Paris Saint-Germain souhaite poursuivre dans cet esprit de partage.



V. Temps d'échanges

Michel Gaillard, garant de la concertation, ouvre un moment d'échange avec le public.

Monsieur Ranieri demande si la piste cyclable qui remonte la RD30 continue sur la Bidonnière.

Sandrine Hubert répond que ce projet est à l'étude par le conseil départemental. Le Paris Saint-Germain cèdera le foncier nécessaire pour sa réalisation.

Jamal Riffi indique qu'il s'agit du domaine de l'ONF (Office National des Forêts).

Monsieur Ranieri complète sa question en signalant que cela empiètera sur le terrain acheté par le Club.

Sandrine Hubert acquiesce et indique que cela ne pose pas de problème pour le Paris Saint-Germain qui cèdera le foncier nécessaire à la réalisation de la piste cyclable.

Monsieur Frémont souhaite avoir une idée plus précise de l'impact du projet sur la circulation, notamment sur l'A13 et au niveau de Feucherolles en semaine, le samedi et les soirs de match.

Jamal Riffi indique que ces chiffres ont été présentés lors des réunions publiques, ils seront consultables dans le permis de construire, lors de l'enquête publique, ou dès à présent sur le site Internet campus.psg.fr

Monsieur M.Chevalier demande ce que représente la partie blanche sur le plan présenté. Il demande s'il s'agit de bâtiments.

Jamal Riffi acquiesce et explique que le Paris Saint-Germain a souhaité les faire apparaître de manière neutre pour le moment. Il rappelle que ce sont des rez-de-chaussée bas et des rez-de-chaussée hauts, grâce au grand dénivelé de 30 mètres.

Monsieur Debus indique que sur la vue présentée, il ne voit pas de giratoire sur la sortie d'Aigremont, et n'en voit pas non plus pour aller sur Feucherolles.

Sandrine Hubert explique que depuis le 27 juin le Club travaille sur des vues très techniques et n'a pas eu le temps de mettre à jour cette perspective. Mais elle confirme qu'un giratoire a bien été intégré au projet suite à la concertation pour rejoindre en toute sécurité la RD30. Le 18 janvier, pour le dépôt du permis, le giratoire sera présent sur les prochaines images.

Sami Benoudiz, Maire d'Aigremont, rappelle que ce projet de création d'un giratoire a été porté depuis 3 ans par la commune d'Aigremont auprès du Département. Ce projet est primordial pour des questions de sécurité. L'arrivée du Paris Saint-Germain et le projet de Campus a servi d'accélérateur.

Monsieur Debus souligne que l'image est systématiquement présentée sous le même angle. Il demande si, suite à la demande des habitants du hameau à la concertation, il y a désormais une vue depuis la Bidonnière.

Jamal Riffi confirme et explique qu'une vue depuis le hameau a été présentée un peu plus tôt.

Sandrine Hubert montre à nouveau le visuel avant-après, et indique que dans le permis de construire d'autres axes seront visibles.



Monsieur Castel demande la réalisation de vues depuis le hameau mais d'un point surélevé.

Jamal Riffi confirme qu'il y aura deux axonométries dans le permis et indique que la visualisation 3D du projet arrive très prochainement.

Madame Castel demande s'il est possible d'organiser une réunion sur le site pour bien situer les aménagements.

Michel Gaillard, garant de la concertation, indique que les équipes du Campus Paris Saint-Germain souhaitait organiser une visite dès le mois de décembre, mais que pour des raisons de délais et de météo, cela n'a pas pu être fait.

Jamal Riffi indique qu'une visite sur le site sera organisée plus tard.

Monsieur Chevalier ne situe pas sur le plan général les entrées, les sorties ainsi que les endroits pour se garer.

Jamal Riffi lui propose de se rendre sur le site du Campus Paris Saint-Germain, car ce sujet a été évoqué à trois reprises lors des réunions et ateliers.

Monsieur Castel indique qu'il sera compliqué de s'engager dans le giratoire, à la sortie de Feucherolles, car les automobilistes conduisent très rapidement sur la RD30.

Jamal Riffi explique que le giratoire doit être un peu désaxé pour permettre de ralentir les véhicules. Il indique que des techniciens au Département y travaillent actuellement.

Il ajoute que le Paris Saint-Germain ne peut pas résoudre tous les problèmes de circulation, mais qu'il va tenter de faire des aménagements en partenariat avec les collectivités pour aider à la résolution de certains problèmes.

Monsieur Benoudiz, Maire d'Aigremont, rappelle que le premier objectif est d'obtenir une sortie sécurisée pour les Aigremontois. Il ne peut garantir que ça ralentisse le flux de la RD30, mais il est utile en termes de sécurité.

Il ajoute que les arbres présentés sur la perspective sont des arbres qui ont à minima 20 ans.

Jamal Riffi confirme et explique qu'à proximité du bâtiment des professionnels les arbres qui seront plantés auront entre 15 et 20 ans. Ceci permettra d'offrir dès le départ une protection visuelle.

Il demande si les plots limitant le stationnement abusif seront également installés sur la RD30.

Jamal Riffi acquiesce.

Il poursuit en disant que les mesures qui empêchent les spectateurs de se garer le long de la RD30, les inciteront à se stationner chez les habitants du hameau.

Madame Duprat souligne que le renforcement des lignes de transports en commun actuelles a été évoqué et demande s'il s'agit de nouvelles lignes ou de l'amélioration de la fréquence des lignes existantes. Elle demande également s'il s'agit de liaison Saint-Germain-en-Laye – Campus, et/ou Poissy – Campus.



Jamal Riffi indique que le Paris Saint-Germain espère l'amélioration de la fréquence. Il ajoute que le territoire va voir arriver d'autres acteurs, tel Eole. Dans un premier temps il s'agit donc de densifier la fréquence et d'améliorer la capacité des lignes existantes depuis Poissy.

Monsieur Castel demande plus de précisions sur la pollution des sols, et déclare avoir entendu que cela allait retarder le projet. Il indique également que le projet génère de nouvelles activités sur le territoire, il cite notamment l'arrivée de Porsche.

Jamal Riffi indique que cela fait 4 à 5 ans que Porsche recherche un emplacement sur le territoire. L'arrivée du Paris Saint-Germain n'est pas liée à la décision de Porsche de s'implanter sur le territoire.

Sandrine Hubert indique que, concernant la pollution des sols, un diagnostic a été réalisé sur le site et sur la fourrière et qu'il n'y a pas de sujet bloquant. Des mesures seront tout de même mises en place au regard de la loi, notamment parce que le Campus accueillera des mineurs. Ces mesures seront intégrées au dossier de demande d'autorisations.

Monsieur Stéphan souhaite savoir comment et quand se fera le choix des entreprises qui interviendront sur le chantier.

Jamal Riffi explique que le choix se fait via des appels d'offres privés. Les candidatures seront ouvertes à partir de mai-juin 2018 pour le chantier et de 6 mois à 1 an avant l'ouverture pour le fonctionnement du site.

Monsieur Debus demande si le giratoire en contrebas de la Bidonnière a bien été intégré au projet comme suggéré dans le cadre de la concertation.

Jamal affirme qu'il s'agit de l'un des engagements du Paris Saint-Germain présenté au cours de cette réunion.

Monsieur Aubineau souhaite connaître la date d'ouverture du futur centre de formation.

Jamal Riffi indique que cette date dépend fortement des fouilles archéologiques. Pour le moment, le déplacement des équipes est prévu durant l'été 2020, puisqu'ils se déplacent de saison en saison.

Monsieur Debus ancien conseiller municipal à Poissy, souligne que le GPS&O est en charge du financement des travaux de la nouvelle voie. Or il n'a pas connaissance d'une décision sur le financement de ces travaux.

Sandrine Hubert indique que le Paris Saint-Germain travaille activement à la mise en œuvre d'un PUP, Projet Urbain Partenarial, qui permet aux entreprises privées de contribuer à la réalisation d'aménagements publics à hauteur de ses besoins et/ou de son impact. Ce PUP a déjà été évoqué en conseil communautaire le 14 décembre, et sera voté début 2018. L'idée est que le Club participe au financement de la rue, des giratoires et des réseaux.

Il ajoute que la fourrière intercommunale a été rénovée en 2010 avec de l'argent public or aujourd'hui il est envisagé de la déplacer. Il demande donc qui va se charger du financement.

Jamal Riffi indique que la fourrière fait partie d'une convention quadripartite entre le Paris Saint-Germain, la Ville de Poissy, le SIVOM et le Département. Celle-ci devrait être signée très prochainement pour cadrer ces financements. Il informe que le terrain est choisi et que la fourrière sera déplacée à côté de la caserne de pompiers.



Monsieur Goncalves demande quels seront les impacts sur les habitants de la Bidonnière durant les travaux. Il s'interroge notamment sur la fibre et les réseaux électriques et d'assainissement.

Sandrine Hubert affirme que les travaux n'impacteront pas le fonctionnement des réseaux. Elle explique que les réseaux vont être recréés sous les nouvelles voies, et dès lors qu'ils seront terminés ils permuteront. Le principe est celui de la continuité.

Michel Gaillard, garant de la concertation, soulève que le comité de liaison n'a pas été abordé au cours des échanges. Il demande donc, comment il sera constitué.

Jamal Riffi explique qu'en effet ce comité doit être constitué prochainement. Il indique que les équipes du Paris Saint-Germain sont très occupées par le dépôt du permis de construire. Dès qu'il sera déposé, ils réfléchiront à ses modalités d'organisation.

Marianne Riboullet indique que les équipes ont commencé à y réfléchir. L'idée est de créer une instance avec des riverains volontaires pour participer à des rencontres régulières, notamment en vue de la préparation de la phase travaux. L'objectif est de remonter de l'information dans les deux sens, du Paris Saint-Germain vers les habitants, et des habitants vers le Paris Saint-Germain. Elle informe qu'il est probable qu'un courrier soit adressé sur un périmètre à définir, et que les gens se portent volontaires. Cependant ce comité ne pourra accueillir qu'un nombre limité de participants. Ceux-ci seront sélectionnés en fonction de critères à définir, comme par exemple la proximité.

Michel Gaillard, garant de la concertation, ajoute que cette sélection pourrait également être organisée par tirage au sort.

Marianne Riboullet indique que cela n'empêchera pas le Paris Saint-Germain de poursuivre les échanges avec l'ensemble des personnes concernées par le projet au travers du magazine et de réunions d'information.

Michel Gaillard, garant de la concertation, demande si les élus seront conviés au comité de liaison.

Marianne Riboullet indique que les modalités de recrutement seront discutées avec les élus.

Jamal Riffi remercie les participants pour leur assiduité et les encourage à venir échanger avec les équipes à la suite de la réunion. Il souhaite un très bon Noël à tous !